

Augmentation cachée de la facture

ERDF posera les compteurs ou les fera poser et le coût ne sera jamais facturé directement ou individuellement à chaque abonné mais il sera intégré sur la ligne TURPE de la facture et étalé dans la durée.

Le compteur Linky entre dans les coûts de gestion du réseau, qui seront effectivement répercutés sur les utilisateurs, non par une facture individuelle d'un montant de 240 euros, mais par prélèvement mensuel de l'abonnement augmenté de 2 euros pendant 10 ans. Au-delà de 10 ou 15 ans, ERDF devra changer tous les compteurs. Ce paramètre n'est pas pris en compte dans les arguments d'ERDF !

Ce compteur est mis en place pour nous faire croire à un relevé à distance par un appareil intelligent et communicant, mais en réalité ce seront une nouvelle indexation et une augmentation déguisée.

Outre le prix à payer pendant dix ans, vous devrez acheter un boîtier qui vaut 50 € pour lire les économies que vous pourriez faire.

Contrairement à l'engagement pris dans la loi Grenelle 1, les compteurs communicants ne permettent pas aujourd'hui aux consommateurs de « mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel et ainsi de la maîtriser ». Pour maîtriser sa consommation d'électricité, il est indispensable de disposer, dans l'espace de vie, d'informations en temps réel sur sa consommation ainsi qu'un bilan de sa consommation, c'est ce que l'on appelle l'affichage déporté.

ERDF annonce que le déploiement coûtera 4 milliards d'euros soit 120 euros par compteur quand la FNCCR parle d'un budget de déploiement 2 fois supérieur.

Les vrais bénéficiaires du déploiement de 35 millions de compteurs communicants seront donc le gestionnaire de réseau qui verra notamment diminuer ses coûts de relève des compteurs, et les fournisseurs d'électricité qui pourront multiplier les offres tarifaires et taxer au prix fort le moindre dépassement.

Faute de conseil adapté, 55% des consommateurs sont mal abonnés :

- 18% des clients, soit 5 millions de foyers, sont ainsi « sur-abonnés » : ils paient un abonnement trop élevé par rapport à leurs besoins réels.
- A l'inverse, 37% des clients, (plus de 10 millions de ménages) sont « sous-abonnés » et paient une puissance d'abonnement inférieure à la puissance réellement appelée. Cette situation est rendue possible grâce à une grande tolérance des anciens compteurs dans les dépassements de puissance.

En raison de sa forte sensibilité aux dépassements, l'arrivée de Linky va obliger les foyers sous-abonnés, même si leur surconsommation est faible ou ponctuelle, à passer à une puissance d'abonnement supérieure : surcoût total (par an) que devront payer les consommateurs après l'installation de l'ensemble des compteurs Linky et la normalisation des abonnements. Ce calcul est basé sur les écarts tarifaires (2012/2013)

Au-delà du surcoût de l'abonnement, qui ne touchera que les sous-facturés, c'est l'ensemble des ménages mal-facturés qui va devoir payer pour changer d'abonnement, une opération facturée 36,21€ TTC par ERDF.

Même les sur-abonnés - ceux qui paient trop cher depuis des années - vont souffrir de l'arrivée de Linky : pour bénéficier de la baisse de leur abonnement. Pourtant, Linky a été récemment présenté au public comme «un compteur gratuit pour les consommateurs».

- une décision précipitée

La décision de généralisation a été prise bien que les objectifs assignés aux expérimentations menées en Touraine et à Lyon n'ont pas été atteints. Le planning des poses n'a pas été tenu et de nombreuses défaillances techniques ont été relevées (les compteurs sautaient un peu trop facilement et la télétransmission des données ne se faisait pas). Mais au-delà de ces difficultés techniques, l'impact sur la maîtrise de la demande énergétique n'a pas été évalué. En effet, contrairement à ce que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a annoncé le 7 juillet dernier, Linky n'a pas permis aux consommateurs, à qui a été imposée l'expérimentation, de réduire leur facture.

Sources :

<http://www.quechoisir.org/environnement-energie/energie/electricite-gaz/communiquer-compteurs-communicants-l-interet-des-consommateurs-court-circuite>

<http://www.ufc-quechoisir-var-est.org/edf-les-nouveaux-compteurs-linky>

<http://www.quechoisir.org/environnement-energie/energie/electricite-gaz/communiquer-electricite-les-consommateurs-abonnes-aux-mauvais-couts>